

Première borne frontière entre le Cameroun et le Nigeria

Le 14 décembre 2009 à Amchidé/Banki a eu lieu la cérémonie de pose de la première borne frontière entre le Cameroun et le Nigeria, sous l'égide de la Commission Mixte Cameroun-Nigéria (CMCN) des Nations Unies (N.U.) présidée par le Représentant Spécial du Secrétaire Général des N.U. de l'Afrique de l'Ouest, M. Saïd Djinnit.

La célébration s'est déroulée à haut niveau en présence du Vice Premier Ministre, Ministre de la Justice Garde Sceau et Chef de la Délégation du Cameroun à la CMCN, SEM Amadou Ali; représentant du Chef de la Délégation du Nigéria à la CMCN, M. Sarki Baowra Marafa Sadig Diggui; des membres du corps diplomatique, notamment les représentants des Etats témoins de l'accord de *Green Tree* (Allemagne, Canada, Etats-Unis, France, Grande Bretagne), et de l'Union Européenne; des autorités administratives et traditionnelles ainsi que du Coordonnateur Résident du Système des N.U. au Cameroun, M. Thierry E. Mertens.

Cet événement marque le succès d'un effort diplomatique considérable et soutenu pour la consolidation des liens et de la coopération entre le Cameroun et le Nigeria.

En application de l'arrêt de la Cour Internationale de Justice (CIJ) du 10 octobre 2002 qui précise le tracé de 2000 km entre le Cameroun et le Nigeria, la CMCN a été mandatée, par les chefs des deux Etats et par le Secrétaire Général des N.U., pour la construction de ce tracé et la pose de bornes frontière.

Ce processus de démarcation est le résultat de sept ans d'activité et de négociation intenses, durant lesquels la CMCN et sa Sous-commission de démarcation ont fait preuve de grande diplomatie face aux enjeux d'un contentieux frontalier délicat, permettant à l'Equipe Technique Mixte (ETM) d'experts des deux pays et des N.U. de s'accorder sur le cours du tracé et le placement progressif de plus de 2 000 bornes. Dans ce cadre, la démarcation d'une frontière commune précise la limite des compétences de chaque administration. Comme réitéré dans le discours Chef de la Délégation du Cameroun, SEM Amadou Ali « *la pose de bornes frontières ne signifie en aucun cas un acte de séparation des populations du Cameroun et du Nigéria, dans la plupart des cas de la même ethnie, sinon de la même famille, [...] elle doit être un pont pour célébrer la fraternité et l'amitié retrouvées entre peuples camerounais et nigériens* »

Le travail de la commission mixte sous l'égide des Nations Unies constitue un outil essentiel à la résolution diplomatique des problèmes frontaliers et à la consolidation du dialogue entre pays voisins. Dans cette perspective les autorités camerounaises ont adressé un appel à la communauté internationale pour renouveler son appui à cet important processus de coopération garant d'une paix durable.